

Agenda 21

L a v é r u n e

agir pour l'avenir

1^{er} PLAN D' ACTIONS 2014 - 2018

- **6** AXES STRATEGIQUES
- **26** ACTIONS CONCRETES



Sommaire

Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

- Action n° 1** : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc).....P.4
- Action n°2** : Restaurer le patrimoine bâti communal.....P.7
- Action n°3** : Sensibiliser les particuliers à la pratique du jardinage sans pesticides.....P.9
- Action n°4** : Développer des projets sur le thème du développement durable avec le jeune public et les acteurs éducatifs.....P.11
- Action n° 5** : Lutter contre la cabanisation pour préserver le paysage et respecter l'occupation des sols (PLU, SCOT).....P.13

Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- Action n° 6** : Sensibiliser à l'usage du vélo et de la marche pour les trajets quotidiens.....P.16
- Action n°7** : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation.....P.18
- Action n° 8** : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).....P.20
- Action n°9** : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et à développer une politique de rabattement ouest appropriée.....P.22
- Action n° 10** : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte.....P.24
- Action n°11** : Requalification de la place de la république.....P.26

Axe III : Aménager pour préserver et améliorer le cadre de vie

- Action n°12** : Aménager des espaces dédiés aux rencontres.....P.29
- Action n° 13** : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif.....P.31
- Action n°14** : Organiser le stationnement pour concilier les usages (piétons et véhicules).....P.34

Axe IV : Créer les conditions pour maintenir et accroître le lien social.

- Action n°15** : Pérenniser les actions sociales/solidarité.....P.37
- Action n°16** : Poursuivre l'effort en matière de construction de logements sociaux.....P.39
- Action n°17** : Créer une aire de covoiturage.....P.41

Axe V : Favoriser l'agriculture et l'économie de proximité

- Action n° 18** : Installer des agriculteurs en bio dans l'ancien domaine du château (projet agriparc).....P.44
- Action n°19** : Soutenir les producteurs, commerçants et artisans locaux.....P.46
- Action n° 20** : Valoriser les parcelles agricoles communales par conventionnement avec des agriculteurs.....P.48

Axe VI : Exemplarité de la commune

- Action n° 21** : Développer une restauration bio à la cantine scolaire et notamment au travers des circuits courts.....P.51
- Action n°22** : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, publics).....P.53
- Action n° 23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion différenciée.....P.55
- Action n° 24** : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018.....P.57
- Action n° 25** : Développer l'information et le dialogue entre la commune et les habitants sur les avancées en termes de développement durable.....P.59
- Action n°26** : Développer un achat public durable et optimisé.....P.62

Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

La commune agit déjà à travers :

- la restauration du château
- la connaissance du territoire (études sur les questions agricoles, environnementales et architecturales)
- une politique d'acquisition foncière dans la zone naturelle de la Mosson
- la sensibilisation qui a lieu lors de la journée des jardins
- la non utilisation de produits phytosanitaires dans le centre du village et dans le parc du château
- une politique de réduction des consommations en eau d'arrosage

et planifie 5 nouvelles actions :

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc)

Action n°2 : Restaurer le patrimoine bâti communal

Action n°3 : Sensibiliser les particuliers à la pratique du jardinage sans pesticides

Action n°4 : Développer des projets sur le thème du développement durable avec le jeune public et les acteurs éducatifs

Action n°5 : Lutter contre la cabanisation pour préserver le paysage et respecter l'occupation des sols (PLU, SCOT)

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc) :

■ Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

- ▶ Elu référent : Paloma Pervent
- ▶ Responsable technique : Thierry Leliard (Directeur des services techniques)
- ▶ Transversalité en interne : services techniques
- ▶ Partenaires publics potentiels : SYBLE, Agence de l'eau RMC, CG34, CEN LR
- ▶ Partenaires privés : agriculteurs locaux...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La zone naturelle des berges de la Mosson (classé N au PLU) fait l'objet d'une politique d'acquisition foncière depuis près d'une quinzaine d'année. L'objectif est de préserver la richesse naturelle de cette zone en partie classée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et pour la grande majorité classée en zone d'expansion des crues. En 2014, la commune est propriétaire de 25 ha sur les 100 ha de zone naturelle. Avec 18 ha sur les 50 ha de zone humide, la commune est propriétaire de 36 % de la superficie de cette dernière.

Objectifs et mesures associées :

Le plan de gestion est un outil de planification des orientations de gestion et des actions dans le temps. On peut distinguer deux objectifs complémentaires :

Préserver et augmenter la biodiversité du milieu ainsi que sa qualité paysagère

- Pour répondre à cet objectif, la mise en place d'une gestion différenciée permettra de planifier un fauchage plus écologique des prés (fauche tardive), un entretien des berges, des sentiers et des espaces boisés.

Permettre au public de découvrir ce lieu tout en respectant son équilibre naturel

- un plan de circulation douce (marche/vélos) permettra de baliser les sentiers en favorisant des boucles ;
- la création d'un sentier d'interprétation permettra de faire connaître la faune et la flore, les paysages et l'histoire de la zone des berges de la Mosson.

Étapes

1 : Plan de gestion :

- Assistance d'un bureau d'études sur l'élaboration du plan de gestion.
- Relance de la politique d'acquisition foncière (espaces naturels sensibles) auprès de l'ensemble des propriétaires en zone N au PLU en ciblant plus particulièrement les parcelles situées au cœur de la zone afin de bénéficier d'un périmètre communal d'un seul tenant.
- Gestion différenciée des espaces définis en concertation avec les propriétaires et les acteurs du territoire :
 - définition d'un premier périmètre de gestion en concertation (entité cohérente et qui permette sa mise en place)
 - réflexion sur la pertinence de faire un « état zéro biodiversité » pour suivre l'évolution.
 - définition des modes de gestion par zone et cartographie (fauches tardives, entretien...)
 - réalisation du document « plan de gestion » et diffusion aux différents intervenants (acteurs concernés, services techniques)
- Définition d'un plan de circulation douce (marche/vélos) en accord avec les propriétaires
 - définition du tracé
 - conventionnement avec les propriétaires
 - chantier de réalisation des sentiers et balisage

2 : Sentier d'interprétation :

- étude courant 2014 sur l'élaboration d'un dispositif d'interprétation
- réalisation des supports
- mise en place sur site
- communication

Action	Détail	2014	2015	2016	2017	2018
1 : plan de gestion	conception					
	mise en œuvre					
	suivi					
2 : sentier d'interprétation	conception/étude					
	mise en œuvre					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
études : 20 000€	1500 € + temps équipe	cofinancement Europe- Région LR- CG-Agglomération : 18 500 €
sentier et balisage, réalisation des supports	à définir	
acquisition foncière	en fonction des opportunités	
suivi plan de gestion	temps équipe	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- l'évolution du nombre de km de circulation douce disponible (en lien avec l'action n°7)
- réalisation du plan de circulation (vélos, piétons)
- réalisation du sentier d'interprétation
- évaluation de la fréquentation

Transversalité :

- **Action n°7** : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation
- **Action n°18** : Installer des agriculteurs en bio dans l'ancien domaine du château (projet agriparc)

Action n° 2 : Restaurer le patrimoine bâti communal

■ Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

- ▶ **Elus référents** : Roger Caizergues, Dely Fraisse, Jean Paul Weber
- ▶ **Responsable technique** : Jean Jacques Augier (Directeur général de services) et Thierry Leliard (Directeur des services techniques)
- ▶ **Transversalité en interne** : services urbanisme, délégation développement durable
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : DRAC, CG34, Région LR, Agglo
- ▶ **Partenaires privé potentiels** : Mécénat

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La commune dispose d'un important patrimoine architectural, dont une partie est protégée au titre des monuments historiques. Les restaurations permettront de léguer ce patrimoine aux générations futures dans de bonnes conditions.

Objectifs et mesures associées :

Faire vivre et transmettre le patrimoine bâti Lavérunois.

- restauration
- aménagement

Étapes :

- programmation 2014-2018
 1. restaurer les salons de la terrasse du château
 2. réaliser les travaux du parc du château : jardin, bassins et circuits d'eau
 3. restaurer la salle du conseil municipal
 4. réhabiliter le bâtiment de l'orangerie

Action	Détail	2014	2015	2016	2017	2018
1 : salons de la terrasse	études préalables					
	réalisation					
2 : parc du château	études préalables					
	réalisation					
3 : salle du conseil municipal						
4 : bâtiment de l'orangerie						

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
études et travaux		DRAC, CG34, Région LR, Agglo

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- réalisation de la planification

Transversalité :

- **Action n°24** : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018
- **Action n°22** : Utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, habitants) : tous éco-responsables

Action n°3 : Sensibiliser les particuliers à la pratique du jardinage sans pesticides

■ Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

► **Elu référent** : Philippe Carbonneill

► **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des services techniques), Philippe Malgouzou (Responsable espaces verts)

► **Transversalité en interne** :

► **Partenaires publics potentiels** : SYBLE

► **Partenaires privés potentiels** : associations « brouette et chlorophylle » et « les champs rouges », La fredon, Gamm vert...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Les produits phytosanitaires sont des sources de pollution des eaux et sont potentiellement dangereux pour la santé de l'homme.

Le Parlement a adopté définitivement jeudi 23 janvier 2014, par vote à l'Assemblée nationale, une proposition de loi qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Objectifs et mesures associées :

Sensibiliser les particuliers à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticide), à l'importance d'une gestion économe des ressources en eau et à l'utilisation des végétaux adaptés au climat

- Actions ciblées sur le grand public

Étapes :

1 : Conception

- délibération et convention avec le SYBLE pour un accompagnement (livrets « jardibio », expositions...)
- contacter les partenaires, professionnels et associations travaillant sur ce sujet
- définition des moyens de sensibilisation en lien avec les partenaires ; pistes d'actions :
 - mise en place d'une campagne de sensibilisation. Communication de la commune (internet, journal, panneaux électroniques, relais professionnel - Gamm vert ...) + informer sur les nouvelles pratiques des services communaux (action n°23)
 - envoi d'un livret « jardibio » à l'ensemble des foyers.
 - contribution de la commune à l'organisation d'une petite formation en direction des jardiniers amateurs en lien avec les jardins familiaux sur le jardinage sans pesticides.

2 : Réalisation

- communication (internet, journal, panneaux électroniques...)
- mise en œuvre des actions

Action	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Conception					
2 : Réalisation					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
formation de groupe (50 à 80€/h)	à définir	Agence de l'eau RMC
plan de communication	temps équipe	
envoi de livret de sensibilisation	160 €	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21, suivi du :

- nombre de livrets « jardibio », distribués
- nombre de personnes présentes à la formation
- nombre de documents/éléments de communication

Transversalité :

- **Action n°13** : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif
- **Action n°23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion écologique

Action n°4 : Développer des projets sur le thème du développement durable avec le jeune public et les acteurs éducatifs

■ Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

- ▶ **Elu référent** : Marianne Bertin
- ▶ **Responsable technique** : Fabienne Viala (responsable de la crèche municipale)
- ▶ **Transversalité en interne** : CLAE/crèche/RAM
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : Groupe scolaire de Lavérune
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : Associations d'éducation à l'environnement (GRAINE LR – CPIE...)

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un outil de collaboration locale (enseignants, familles, personnels communales, élus, associations...) qui vise à mieux harmoniser les rythmes de vie de l'enfant autour des différents temps scolaires et périscolaires offerts sur notre territoire. Le Projet Educatif Territorial doit être construit sur la période 2013-2016.

D'autre part, sensibiliser les plus jeunes au développement durable est le plus sûr moyen de faire changer les comportements à long terme.

Objectifs et mesures associées :

Construire avec l'ensemble des acteurs éducatifs un projet sur le thème du développement durable

Piste de réflexion/thème : journée du vélo / un événement pour la semaine du développement durable 2015 (avril), intégrer les enfants à la réflexion...

Étapes :

- 1 : Etat des lieux des projets de développement durable déjà réalisés par les acteurs éducatifs
- 2 : Un atelier de co-construction du diagnostic partagé (atouts, faiblesses et opportunités à saisir) ; animé par un professionnel du dialogue territorial
- 3 : Un atelier de co-construction des fiches projet (animé par un professionnel du dialogue territorial)
- 4 : Mise en œuvre des fiches projets par les différents acteurs

Action	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Etat des lieux					
2 : Un atelier diagnostic partagé					
3 : Un atelier fiches projet					
4 Mise en œuvre des fiches projets					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
2 ateliers d'animation territorial	500 €	
dépenses à prévoir pour financer la fiche projet	à définir en fonction du projet	DREAL

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 :

- nombre d'atelier/table ronde organisée
- nombre de projet planifié répondant aux objectifs de cette action
- nombre d'enfants ayant participé à ces projets
- indicateurs qualitatifs : questionnaires satisfaction des enfants

Transversalité :

- L'ensemble des actions Agenda 21 peuvent faire l'objet d'un travail avec le jeune public.

Action n°5 : Lutter contre la cabanisation pour préserver le paysage et respecter l'occupation des sols (PLU, SCOT)

■ Axe I : Valoriser et faire vivre nos richesses naturelles et patrimoniales

► **Elu référent** : Jean Paul Weber

► **Responsable technique** : Catherine Levet (responsable service urbanisme/population)

► **Transversalité en interne** : police municipale, service urbanisme,

► **Partenaires publics potentiels** : SAFER, conciliateur, gendarmerie, institutions judiciaires

Partenaires privés potentiels :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Le territoire de la commune de Lavérune est sujet au phénomène de cabanisation (bâti illégal). Ce non respect de la réglementation a pour conséquence le mitage du paysage et l'iniquité territoriale. Le mécanisme observé consiste à transformer peu à peu, des terrains dits « de loisirs », en habitation.

Objectifs et mesures associées :

Supprimer et empêcher le mitage du territoire

Maitriser une urbanisation en harmonie avec le village et le paysage.

- Faire respecter les règles d'urbanisme (règles d'occupation des sols)
- Poursuivre la politique d'acquisition foncière
- Ensemble d'actions à pérenniser

Étapes :

1 : réglementation adaptée à mettre en place

2 : poursuite des acquisitions foncières quand cela est nécessaire

3 : vigilance des autorités et poursuites judiciaires

Action	2014	2015	2016	2017	2018
1 : réglementation adaptée à mettre en place					
2 : acquisitions foncières					
3 : vigilance des autorités et poursuites judiciaires					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
acquisitions foncières	20 000 €/an	CG34 et l'Agence de l'eau RMC
poursuites judiciaires	2000 € à 3000 €/ar	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableaux de bords Agenda 21 : suivi de l'évolution du :

- nombre de dossier d'infractions
- nombre de parcelles concernées par une procédure judiciaire (lancées, abouties, favorable, sans suite)
- surfaces acquises (action foncière)

Transversalité :

- **Action n°20** : Valoriser les parcelles agricoles communales par conventionnement avec des agriculteurs

Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

La commune agit déjà à travers :

- la densification et la limitation de l'étalement urbain
- le schéma directeur des pistes cyclable en cours de réalisation
- l'aménagement progressif pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
- la création de zone mixte (zone piétons/vélos)

et planifie 6 nouvelles actions :

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et de la marche pour les trajets quotidiens.

Action n°7 : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et à développer une politique de rabattement ouest appropriée.

Action n°10 : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte

Action n°11 : Requalification de la place de la République

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens.

■ Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- ▶ Elu référent : Francoise Maury
- ▶ Responsable technique : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ Transversalité en interne :
- ▶ Partenaires publics potentiels : Agglomération de Montpellier, CG34, DREAL
- ▶ Partenaires privés potentiels : Associations...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La mise en œuvre progressive du schéma directeur des pistes cyclables de Lavérune est en cours. La programmation 2014-2018 permettra de l'achever. Par ailleurs, la production du plan de la ville par l'Agglo permettra de disposer d'un support de communication.

Objectifs et mesures associées :

Sensibiliser le plus grand nombre à l'intérêt de l'usage quotidien du vélo et de la marche

- plan de communication (affiches, panneaux électroniques, écho Lavérunois, site internet...)

Fournir aux usagers les outils pratiques favorisant l'usage quotidien du vélo et de la marche

- création d'un plan des voies vertes (vélo, piéton) de Lavérune

Étapes :

1 : état des lieux, diagnostic des voies utilisables par les piétons et les vélos en lien avec le PAVE

2 : création, diffusion et mise à jour d'un plan des voiries vertes (vélo, piéton) ; intégrer à ce plan :

- un tableau des distances et du temps (vélo et marche)
- parking à vélos
- connexion avec villes voisines (vers...) /

3 : élaboration et mise en œuvre du plan de communication

	2014	2015	2016	2017	2018
1 état des lieux/diagnostic					
2 Création du plan					
2 diffusion du plan					
3 communication					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
création et diffusion du plan	temps équipe + coût du plan (création et diffusion)	DREAL
communication	temps équipe	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- nombre de plans distribués
- nombre de documents/éléments de communications diffusés
- évolution des statistiques de consultation du plan sur le site internet

Transversalité :

Action n°7 : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et développer une politique de rabattement ouest appropriée.

Action n°10 : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte

Action n°11 : Requalification de la place de la république

Action n°17 : Créer une aire de covoiturage

Action n°7 : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation

■ Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- ▶ **Elu référent** : Francois Petit
- ▶ **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : CG34
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	■
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	■
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	■
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	■
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	■

Contexte :

La mise en œuvre progressive du schéma directeur des pistes cyclables de Lavérune est en cours. En 2014, on compte 4,2 km de voies douces (piétons, vélos) dont 2,4 km de voies départementales. A terme, le réseau de pistes cyclables s'étendra sur près de 8 km.

Objectifs et mesures associées :

Relier au maximum les pistes cyclables selon le schéma directeur des pistes cyclables de Lavérune

- diagnostic de l'existant
- aménagements et travaux

Rendre plus fonctionnel l'utilisation des pistes cyclables

- diagnostic des besoins (signalétique, ranges vélos, revêtements, signalisation, sécurité)
- déterminer les aménagements et le niveau d'équipement nécessaires
- programmation et mise en œuvre

Étapes :

1 : Diagnostic :

- mise à jour du schéma directeur des pistes cyclables et intégrations des éléments de fonctionnalité (range vélo, revêtements, signalisation, sécurité...)
- plan d'amélioration de l'existant (ruelles, sentiers, chemins de traverse...)
- plan de circulation zone naturelle de la Mosson

2 : programmation des travaux 2015-2018 + diagnostic des besoins + cahiers des charges accessibilité PMR

- 2^{ème} tranche sud avenue du château + cours Béranger de Fré dol + raccordement
- avenue du mas de Lépot + raccordement avec la RD5
- rue de l'ancienne gare
- boulevard de la Mairie
- raccordement du chemin piéton des amandiers/avenue Mosson
- zone naturelle de la Mosson
- avenue des serres

Pour ces travaux, on pourra envisager une technique plus écologique et économique : le « *retraitement en place à froid des chaussées au ciment ou aux liants hydrauliques routiers* »,

	2014	2015	2016	2017	2018
1 état des lieux/diagnostic					
2 programmation des travaux 2015-2018					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
études et travaux	appel d'offres	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- km linéaires réalisés
- % d'évolution

Transversalité :

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens → plan en évolution

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) → sur la question de l'amélioration de l'existant en particulier (passage trottoirs, accessibilité...)

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et développer une politique de rabattement ouest appropriée → raccordement tram et garage à vélo

Action n°10 : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte

Action n°11 : Requalification de la place de la république

Action n°17 : Créer une aire de covoiturage

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

■ Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- ▶ **Elu référent** : Jacqueline Albiges, Mireille Olivier
- ▶ **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ **Transversalité en interne** : CCAS
- ▶ **Partenaires publics potentiels** :
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Le Plan d'Accessibilité de Voirie et des espaces publics (PAVE) est en cours d'élaboration et un premier diagnostic accessibilité à été réalisé par le CCAS. Par ailleurs, l'inventaire des rues communales qui date de 1966 sera actualisé.

De nombreux travaux de mise en accessibilité ont été réalisés depuis 2000 de la manière suivante :

× **Niveau 1** : Accessibilité des trottoirs (création de bateaux et mise en place de potelets), mise aux normes des traversées piétonnes et création de voies douces (zone mixte de 2.5 m de large) :

- Rue du Gua
- Avenue du Moulin de Tourtoure
- Rue de la Croix
- avenue de la Mosson
- avenue du colonel Guizard

× **Niveau 2** : Mise aux normes des traversées piétonnes et mise aux normes des trottoirs pour les personnes à mobilité réduite (PMR : largeur de 1.40 m minimum)

- Rue de la Chicanette

× **Niveau 3** : Mise aux normes des traversés piétonnes :

- Rue des Aires
- Carrefour des serres/Rue des Amandiers
- Rue des Amandiers/Rue des Aires

■ Diagnostic accessibilité réalisé par le CCAS

Objectifs et mesures associées :

Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (PMR) et des piétons sur l'espace public

- valoriser et raccorder l'existant
- aménager des trajets prioritaires entre des points clés

Étapes :

1 : état des lieux : plan de l'existant (SIG) + diagnostic marchabilité et points clés/sensibles + guide de mise en œuvre d'un PAVE

2 : cahier des charges accessibilité à intégrer dans les aménagements de voiries prévus (cf. [action 7](#))

3 : priorisation des trajets/continuités à améliorer

4 : programmation et travaux (trajets prioritaires + raccordement)

	2014	2015	2016	2017	2018
1 état des lieux/diagnostic					
2 cahier des charges					
3 priorisation					
4 programmation et travaux					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
Diagnostic et priorisation	temps équipe	
travaux	à définir	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- mètres linéaires réalisés et % d'augmentation
- % de bâtiments accessibles

Transversalité :

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens → plan en évolution

Action n°7 : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et développer une politique de rabattement ouest appropriée → raccordement tram et accès PMR

Action n°10 : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte

Action n°11 : Requalification de la place de la république

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et à développer une politique de rabattement ouest appropriée.

■ **Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.**

▶ **Elu référent** : Paloma Pervent et Roger Caizergues

▶ **Responsable technique** : aucun

▶ **Transversalité en interne** :

▶ **Partenaires publics potentiels** : Communes OUEST voisines, Agglomération de Montpellier

▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	■
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	■
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	■
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	■
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	■

Contexte :

Actuellement le rabattement vers Montpellier des communes de l'ouest de l'agglomération se fait préférentiellement par voiture individuelle et en grande partie par la commune de Lavérune (goulot du rond point Geneveaux).

Incertitude sur l'arrivée de la ligne 5 du tramway en 2017 à Lavérune.

Objectifs et mesures associées :

Réaliser la ligne 5

Favoriser l'utilisation des tramways existants (St Jean de Védas/Mosson) et futur (ligne 5 Lavérune / Prades le Lez)

Réduire le trafic dans le cœur de village

Étapes :

1 : analyse de la première enquête (voir agglo) et expérimentations navette à la demande

2 : recensement des besoins sur ce thème « rabattement vers les lignes de tramway » (Agglo, Lavérune, Fabrègues, Saussan, Pignan)

3 : définir collectivement les moyens d'actions (communes OUEST)

Piste d'actions :

- inciter à la réalisation de la ligne 5
- Inciter l'Agglomération à mettre en place des navettes de rabattement vers les lignes de tramway de St Jean de Védas, Juvignac et futur Lavérune.
- inciter les Lavérunois à utiliser le tramway de St Jean de Védas et la future ligne 5 :
 - **cf. Action 6** : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens (carte et distance/temps)
 - **cf. Action 7** : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation.
- inciter le CG34 à réaliser la Liaison inter communale ouest de Montpellier (LICOM) (route Fabrègues / Juvignac)
- inciter les collectivités territoriales et l'Etat à réaliser le contournement ouest de Montpellier (COM)
- Inciter le Conseil Général à finaliser le LIEN

4 : Travail d'incitation auprès des collectivités

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : analyse de la première enquête					
2 : recensement des besoins					
3 définir collectivement les moyens d'actions					
4 : travail d'incitation auprès des collectivités					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- nombre de navettes, fréquence et amplitude horaire ; nombre d'utilisateurs

Transversalité :

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc) → connexion des voies douces Tram/zone naturelle de la Mosson

Action n°17 : Créer une aire de covoiturage

Action n°10 : Créer la journée du vélo : manifestations festives autour d'un itinéraire de découverte

■ Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- ▶ **Elus référents** : José Joly, Patrick Billette
- ▶ **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ **Transversalité en interne** : CLAE
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : écoles,
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : associations, groupe action habitants, domaines viticoles, producteurs locaux...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Potentialité d'utilisation du vélo insuffisamment exploitée

Objectifs et mesures associées :

Faire découvrir les déplacements doux et les pistes cyclables de Lavérune ainsi que les sentiers (campagne, vignes...) lors d'une manifestation conviviale

Organisation d'une journée autour du vélo pour un large public (avec les plus jeunes, les parents, les habitants...)

Découverte du patrimoine de lavérune et communes environnantes (architectural, paysager/naturel, oenotouristique...)

Associer l'agglomération et les communes voisines

Les étapes :

1 : contacter les partenaires potentiels

2 : montage du projet ; pistes d'actions :

- circuit de découverte
- collaboration avec les communes voisines et les partenaires
- animations :
 - atelier de réparation vélo, marché ou échanges
 - pique nique
 - démonstration bmx

- 3 : communication
- 4 : 1ere édition
- 5 : reconduction de la manifestation

	2014	2015	2016	2017	2018
1 :contacter les partenaires potentiels					
2 : montage du projet					
3 : communication					
4 : 1ere édition					
5 : reconduction de la manifestation					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
organisation		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- Réalisation de la première édition et des suivantes
- Fréquentation

Transversalité :

- Action n°1** : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc) → connexion des voies douces Tram/zone naturelle de la Mosson
- Action n°6** : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens
- Action n°7** : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation
- Action n°11** : Requalification de la place de la république

Action n°11 : Requalification de la place de la République

■ Axe II : Favoriser et sensibiliser aux transports alternatifs.

- ▶ Elu référent : Philippe Lenoir
- ▶ Responsable technique : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ Transversalité en interne : Services Techniques
- ▶ Partenaires publics potentiels :
- ▶ Partenaires privés potentiels : CAUE...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Cette place constitue le point central du village et regroupe de nombreux services (marché, commerces, bar). Par ailleurs les usages de la voiture, du vélo et de la marche à pied semblent pouvoir être mieux organisés afin de mieux valoriser les services présents et l'espace public.

Objectifs et mesures associées :

Favoriser la circulation à pied ou à vélo

Aménager pour concilier les usages (piéton, vélos, voitures, commerces, bar, marché...)

Étapes :

1 : partenariat avec le CAUE

2 : diagnostic

3 : programmation et cahier des charges

- pistes d'actions :
 - mise en place d'une zone de rencontre
 - petits aménagements
 - gestion du stationnement

4 : réalisation

	2014	2015	2016	2017	2018
1 partenariat avec le CAUE					
2 diagnostic					
3 programmation et cahier des charges					
4 réalisation					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
étude + aménagements	80 000 € (à préciser dans le cadre de l'appel d'offres)	subvention

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- Projet engagé ou non

Transversalité :

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et à la marche pour les trajets quotidiens

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Action n°13 : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif

Action n°14 : Organiser le stationnement pour concilier les usages (piétons et véhicules)

Axe III : Aménager pour préserver et améliorer le cadre de vie

La commune agit déjà à travers :

- le décret anti publicité dans le cœur de village
- des espaces verts de qualité (parc du château et espaces verts)
- la création des zones bleues

et planifie 3 nouvelles actions :

Action n°12 : Aménager des espaces dédiés aux rencontres

Action n°13 : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif

Action n°14 : Organiser le stationnement pour concilier les usages (piétons et véhicules)

Action n°12 : Aménager des espaces dédiés aux rencontres

■ Axe III : Aménager pour préserver et améliorer le cadre de vie

- ▶ **Elu référent** : Frédérique Bérard
- ▶ **Responsable technique** : Bruno Serrato (pilote d'activités)
- ▶ **Transversalité en interne** : services techniques
- ▶ **Partenaires publics potentiels** :
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : associations (la manufacture des paysages, CAUE...)

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Lieux de ce type insuffisants, sollicités par des habitants.

Objectifs et mesures associées :

Mise en place de mobiliers spécifiques permettant de favoriser les rencontres et l'appropriation des lieux par les habitants (2014-2018)

Étapes :

1 : état des lieux

2 : propositions et planification

Les sites potentiels :

- parc du château
- petits espaces verts dans les quartiers
- espaces connexes aux voiries et pistes cyclables
- zone naturelle (agriparc)

Les options :

- mise en place de mobiliers adaptés (ex : bancs le long des circulations douces, en vis à vis, chaises...)
- parcours de santé, jeux d'enfants
- aire de pique nique et poubelles tri sélectif

3 : mise en œuvre

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : état des lieux					
2 : propositions et planification					
3 : mise en œuvre					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
Mobiliers	3000 €/an	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- la planification

Transversalité :

- **Action n°13** : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif
- **Action n°23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion écologique

Action n°13 : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif

■ **Axe III : Aménager pour préserver et améliorer le cadre de vie**

- ▶ **Elu référent** : Paloma Pervent
- ▶ **Responsable technique** : Philippe Malgouzou (responsable espaces verts)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : CG34, SYBLE
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : CAUE, fournisseurs locaux, associations (GRAINE LR...)

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Certaines zones du village sont très minérales. Parallèlement à cela, la volonté des habitants est de mieux s'approprier les abords de leurs maisons à travers la mise en place de végétaux.

Objectifs et mesures associées :

Végétaliser de nouveaux espaces afin d'embellir le village et de bénéficier des avantages qui y sont liés (ombrage, fleurissement, paysage)

- plan d'amélioration du paysage urbain au moyen de petits aménagements
- rédaction d'un guide de l'aménagement (choix des espèces, eau, paillage...) pour les futurs nouveaux espaces

Faciliter la participation des habitants/associations au fleurissement des abords des maisons :

- participation des habitants et des associations au fleurissement avec l'appui technique de la commune

Sensibiliser les habitants à l'intérêt de la présence de flore spontanée

Étapes :

1 : élaboration du plan d'amélioration du paysage (service technique)

- recensement des espaces susceptibles d'accueillir du végétal + réflexion sur le mobilier/structure
- définition du type de plante et du type d'aménagement pertinent (pieds de murs, pieds d'arbres fleuris, prairies fleuries, plantes grimpantes, structure en fer ou en bois, bancs...)

- rédaction d'un guide de l'aménagement (choix des espèces, eau, paillage...)
pour les futurs nouveaux espaces
- planification
- mise en œuvre

2 : faciliter la participation des habitants/associations au fleurissement des abords des maisons :

- choix d'une zone test
- élaboration de la charte d'engagements (règles)
- concertation/mobilisation : participation des habitants et des associations
- participation de la commune (conseil, appui technique...)
- mise en œuvre progressive
- extension de la zone test

3 : sensibiliser les habitants à l'intérêt de la présence de flore spontanée (voir action 23)

- recensement outils/personnes et institutions ressources sur ce sujet (SYBLE, GRAINE LR, Domaine départemental de Restinclières...)
- détermination des actions de sensibilisation et de communication (expositions, conférences, réunions publiques, retours d'expériences...)

Action	Détail	2014	2015	2016	2017	2018
1 : élaboration du plan d'amélioration du paysage	recensement des espaces susceptibles d'accueillir du végétal					
	définition du type de plante et du type d'aménagement pertinent					
	rédaction d'un guide de l'aménagement					
	planification					
	mise en œuvre					
2 : faciliter la participation des habitants/associations au fleurissement des abords des maisons	choix d'une zone test					
	élaboration de la charte d'engagements (règles)					
	concertation/mobilisation					
	mise en œuvre progressive sur la zone test					
	extension de la zone test					
3 : sensibiliser les habitants à l'intérêt de la présence de flore spontanée	recensement outils/personnes et institutions ressources sur ce sujet					
	détermination des actions de sensibilisation et de communication					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
plan d'amélioration du paysage	temps équipe	
faciliter la participation des habitants/associations	4 000 €/an	
sensibilisation		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- nombre d'habitants ayant participé à la démarche de fleurissement participatif et nature des actions menées
- nombres d'éléments de documents/éléments de communication mise en place pour la sensibilisation
- nombre d'aménagements du plan d'amélioration du paysage effectués
- réalisation ou non du guide des futurs aménagements

Transversalité :

- **Action n°12** : Aménager des espaces dédiés aux rencontres
- **Action n°23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion écologique

Action n°14 : Organiser le stationnement pour concilier les usages (piétons et véhicules)

■ Axe III : Aménager pour préserver et améliorer le cadre de vie

- ▶ Elu référent : Philippe Lenoir
- ▶ Responsable technique : Jean Jacques Augier (Directeur Général des Services)
- ▶ Transversalité en interne :
- ▶ Partenaires publics potentiels :
- ▶ Partenaires privés potentiels : CAUE, Bureau d'études...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Malgré les efforts qui ont déjà été fait en matière de stationnement (zone bleues...) une meilleure organisation du stationnement permettra de concilier les besoins des automobilistes et des utilisateurs de la voie publique (trottoirs).

Objectifs et mesures associées :

Optimiser le stationnement

Informersur les parkings existants

Inciter les habitants à l'utilisation de leurs garages et parkings

Etudier la mise en place de nouveaux stationnements

Étapes :

1 : cartographie (SIG) des parkings existants

2 : schéma directeur du stationnement

3 : informations :

- Inciter les habitants à l'utilisation de leurs garages et parkings
- créer un plan des parkings et diffusion
- signalétique parkings

4 : planifications

5 : mise en œuvre

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : cartographie (SIG) du parking existants					
2 : schéma directeur du stationnement					
3 : informations					
4 : planifications					
5 : mise en œuvre					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
prestation "schéma directeur du stationnement"	appel d'offres	
Travaux de réalisation	appel d'offres	
signalétique parkings		
Communication	temps équipe	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi du :

- réalisation du schéma directeur du stationnement
- réalisation de la planification
- réalisation du plan des parkings et signalétique

Transversalité :

- **Action n°8** : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)
- **Action n°11** : Requalification de la place de la république
- **Action n°13** : Embellir ensemble le village (commune et habitants) au travers d'un projet de fleurissement participatif

Axe IV : Créer les conditions pour maintenir et accroître le lien social.

La commune agit déjà à travers :

- l'accompagnement du CCAS des personnes en difficulté
- l'épicerie solidaire « *le P'tit en CCAS* » depuis 2011
- les journées p'ARTage
- la création des jardins partagés les champs rouges en 2010
- la création de logements sociaux
- les actions de solidarité à destination du troisième âge
- les subventions aux associations

et planifie 3 nouvelles actions :

Action n°15 : Pérenniser les actions sociales/solidarité

Action n°16 : Poursuivre l'effort en matière de construction de logements sociaux

Action n°17 : Créer une aire de covoiturage

Action n°15 : Pérenniser les actions sociales/solidarité

■ Axe IV : Créer les conditions pour maintenir et accroître le lien social.

- ▶ **Elu référent** : Mireille Olivier, Jacqueline Albiges
- ▶ **Responsable technique** : Catherine Levet (responsable service urbanisme/population)
- ▶ **Transversalité en interne** : CCAS
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : agglomération de Montpellier, CG34, structures gestionnaires.
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La commune agit en direction des plus démunis au travers de nombreuses actions qu'elle souhaite pérenniser et accroître.

Objectifs et mesures associées :

Pérenniser les actions sociales/solidarité

- accompagnement du CCAS des personnes en difficulté
- épicerie solidaire « le P'tit en CCAS » depuis 2011
- les journées p'ARTage
- création des jardins partagés les champs rouges en 2010
- action de solidarité avec le troisième âge
- subventions aux associations

Renforcer :

- réalisation de la maison d'accueil des personnes âgées
- création de logements sociaux (cf.action 16)

Étapes :

1 : Pérenniser les actions sociales/solidarité

2 : réalisation de la maison d'accueil des personnes âgées

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Pérenniser les actions sociales/solidarité					
2 : réalisation de la maison d'accueil des personnes âgées					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
actions sociales	Budget CCAS et Commune	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- Réalisation des actions

Transversalité :

Action n°16 : Poursuivre l'effort en matière de construction de logements sociaux

Action n°16 : Poursuivre l'effort en matière de construction de logements sociaux

■ Axe IV : Créer les conditions pour maintenir et accroître le lien social.

- ▶ Elu référent : Jean Paul Weber
- ▶ Responsable technique : Jean Jacques Augier (Directeur Général des Services)
- ▶ Transversalité en interne : Service urbanisme
- ▶ Partenaires publics potentiels : agglomération de Montpellier, CG34, bailleurs sociaux
- ▶ Partenaires privés potentiels : aménageurs...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La commune n'est pas soumise à la loi Solidarité et de Renouveau Urbain (SRU) qui fixe à 25 % le seuil minimum de logement sociaux car elle compte moins de 3500 habitants.

Néanmoins la commune va croître au delà de ce seuil dans les prochaines années. Il s'agit donc d'anticiper pour pouvoir atteindre ce pourcentage et permettre à tous de se loger.

Objectifs et mesures associées :

Respecter le Plan Local d'Habitation (30 % de logement sociaux dans les nouvelles constructions)

- mise en application du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- réalisation d'un projet communal (Le clos) en lien avec un bailleur social (Hérault Habitat)

Étapes :

1 : Livraison du Pouget (ZAC)

2 : Réalisation du Clos

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : Livraison du Pouget					
2 : Réalisation du clos					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Laverune	autres sources de financement
		s

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- évolution du % de logement sociaux

Transversalité :

Action n°15 : Pérenniser les actions sociales/solidarité

Action n°17 : Créer une aire de covoiturage

■ Axe IV : Créer les conditions pour maintenir et accroître le lien social.

- ▶ Elu référent : Philippe Carbonneill, Jean Jacques Laget
- ▶ Responsable technique : Bruno Serrato (pilote d'activités)
- ▶ Transversalité en interne :
- ▶ Partenaires publics potentiels : agglomération de Montpellier, communes ayant déjà réalisé ce type de projet
- ▶ Partenaires privés potentiels :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La commune de Lavérune est située dans la première couronne de l'agglomération Montpelliéraine. Cette proximité avec la ville génère de forte migration pendulaire avec une majorité de personne seule dans chaque voiture.

Parallèlement à cela, L'agglomération de Montpellier a développé un site internet dédié au covoiturage et quelques villes se sont dotées de site physique de covoiturage.

Objectifs et mesures associées :

Favoriser le covoiturage pour les trajets quotidiens

- créer un lieu de covoiturage
- communiquer

Les étapes et budget :

1 : prendre contact avec les partenaires (les services de l'agglomération qui s'occupent de la plateforme de covoiturage...)

2 : choix du site et de la signalétique

3 : réalisation

4 : communication :

- plateforme de covoiturage de l'agglomération de Montpellier

	2014	2015	2016	2017	2018
1 prendre contact avec les partenaires					
2 choix du site et de la signalétique					
3 réalisation					
4 communication					
Budget					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
site, signalétique, communication	3 000 €	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- évolution du nombre de Lavérunois inscrit sur le site de covoiturage de l'agglomération

Transversalité :

Action n°6 : Sensibiliser à l'usage du vélo et de la marche pour les trajets quotidiens.

Action n°7 : Raccorder les pistes cyclables et les équiper pour améliorer leur utilisation

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Action n°9 : Inciter l'agglomération à réaliser la ligne 5 et à développer une politique de rabattement ouest appropriée.

Axe V : Favoriser l'agriculture et l'économie de proximité

La commune agit déjà à travers :

- sa politique d'acquisition foncière (espace naturel et agricole)
- sa connaissance du territoire (étude agricole)
- le projet agriparc

et planifie 3 nouvelles actions :

Action n°18 : Installer des agriculteurs en bio dans l'ancien domaine du château (projet agriparc)

Action n°19 : Soutenir les producteurs, commerçants et artisans locaux

Action n°20 : Valoriser les parcelles agricoles communales par conventionnement avec des agriculteurs

Action n°18 : Installer des agriculteurs en bio dans l'ancien domaine du château (projet agriparc)

■ **Axe V : Favoriser l'agriculture et l'économie de proximité**

- ▶ **Elu référent** : Roger Caizergues
- ▶ **Responsable technique** : Jean Jacques Augier (Directeur Général des Services)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : Agglo, Région LR, CG34, organismes agricoles
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : agriculteurs, porteurs de projets, associations...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Dans un contexte d'artificialisation importantes des terres agricoles et de spéculation foncière, l'agriculture périurbaine régresse fortement jusqu'à devenir sur certain territoire inexistantes. Or, les consommateurs, demandeurs de produits de qualité et de proximité dans l'espace urbain constituent un débouché à exploiter.

Conserver la vocation agricole de grands domaines comme celui du château et y développer une agriculture de proximité permettra de répondre à ces enjeux.

En 2011, l'agglomération de Montpellier a réalisé une première étude sur l'agriparc de Lavérune dans le cadre de son Agenda 21.

Objectifs et mesures associées :

Installer des agriculteurs en bio

Favoriser les circuits courts

Développer l'agro-tourisme

Sensibiliser à l'agriculture biologique

Étapes et budget :

1 étude de faisabilité du projet agricole sur l'ancien domaine du château (2014)

- diagnostic
- gouvernance (COPIL)
- propositions

2 actions de la commune (2014/2015) :

- négociations foncières
- recherche de partenariats (Terrarural, Europe...)

3 Pour la période 2015-2017, prise en compte des propositions de l'étude de faisabilité dans :

- la communication sur le projet
- l'élaboration d'une charte des pratiques au sein de l'agriparc
- lancement des aménagements (irrigation, bâtiments agricoles, ventes directe...)
- élaboration d'un appel à projet en direction des agriculteurs.
- sensibiliser le grand public et les scolaires à l'agriculture biologique
 - panneaux/plaquette pédagogique
 - circuit de découverte de l'agriculture bio
 - partenariat avec les écoles (primaire, collège...)
 - mobilisation des habitants autour du projet agricole (vente directe)

Action	2014	2015	2016	2017	2018
1 : étude de faisabilité du projet agricole sur l'ancien domaine du château					
2 actions de la commune : négociations foncières, recherche de partenariats (terrarrural, Europe...)					
3 : prise en compte des propositions de l'étude de faisabilité pour la conception du projet					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
études	1 500 €	10 000 € cofinancement Europe, Région LR, CG34
réalisation	appel d'offres	subvention

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- Avancement du projet
- Pérennisation

Transversalité :

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc)

Action n°19 : Soutenir les producteurs, commerçants et artisans locaux

■ Axe V : Favoriser l'agriculture et l'économie de proximité

- ▶ Elu référent : Jean Jacques Laget, Frédérique Bérard
- ▶ Responsable technique : Bruno Serrato (pilote d'activités)
- ▶ Transversalité en interne :
- ▶ Partenaires publics potentiels : organismes agricoles, CCI, Chambre des métiers
- ▶ Partenaires privés potentiels : ASCOMART....

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Une des richesses de la commune de Lavérune réside dans son tissu économique local important et diversifier.

Les producteurs, commerçants et artisans participent de ce dynamisme économique. Ils sont aussi pour le village vecteur de lien social.

Objectifs et mesures associées :

Promouvoir le tissu économique local

Étapes :

1 : prise de contact avec les partenaires et les acteurs (association des commerçants, artisans et producteurs)

2 : Analyse des pistes d'actions

- Soutenir les producteurs locaux :
 - proposition de parcelles sur la ZAE destinées aux agriculteurs ou projet agriparc
 - communiquer sur les outils de promotion des circuits courts (manger local de la région LR, bienvenue à la ferme de la chambre d'agriculture et agrilocal du CG34)
 - mettre en relation les agriculteurs et les partenaires institutionnels (CIVAM, région LR, chambre d'agriculture...)
 - mise à disposition d'un lieu par la mairie pour la vente directe des producteurs agricoles locaux
- Soutenir les commerçants et artisans :
 - ne pas autoriser l'implantation de supermarché sur la commune
 - faciliter le redémarrage de l'association des commerçants, artisans
 - distribution d'un document de présentation des commerçants, artisans et professions libérales

3 : planification
 4 : mise en œuvre

	2014	2015	2016	2017	2018
1 prise de contact avec les partenaires et les acteurs					
2 analyse des pistes d'actions					
3 planification					
4 mise en œuvre					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- nombre de contacts (listing)
- Nombre d'actions mises en place
- nombre d'entreprises et évolution
- nombre de commerçants ambulants sur le marché

Transversalité :

Action n°1 : Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion de la zone naturelle de la Mosson 2014-2018 (projet Agriparc)

Action n°8 : Poursuivre le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE)

Action n°11 : Requalification de la place de la république

Action n°14 : Organiser le stationnement pour concilier les usages (piétons et véhicules)

Action n°20 : Valoriser les parcelles agricoles communales par conventionnement avec des agriculteurs

Action n°20 : Valoriser les parcelles agricoles communales par conventionnement avec des agriculteurs

■ Axe V : Favoriser l'agriculture et l'économie de proximité

- ▶ **Elu référent** : Philippe Carbonneill et Sandrine Castillo
- ▶ **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des Services Techniques)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : région LR (terrurural), agglo, CG34, SAFER
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La politique d'acquisition foncière réalisée depuis une quinzaine d'années par la commune avait pour but de faire respecter les règles d'occupation des sols.

Aujourd'hui, la commune est propriétaire de 12 ha de parcelles agricoles qu'elle souhaite valoriser par l'agriculture.

Objectifs et mesures associées :

Valoriser les parcelles agricoles communales :

- Plan d'actions de valorisation des parcelles communales :
 - projet du verger d'olivier
 - autres parcelles

Étapes :

1 : diagnostic :

- cartographie
- retour de l'étude GENA sur les autres communes

2 : partenariat potentiel :

- financement
- technique

3 : élaboration d'un plan d'actions :

- projet du verger d'oliviers :
 - contact avec les acteurs oléicoles
 - aménagement et plantations
 - appel d'offre auprès des agriculteurs pour la gestion
- autres parcelles :
 - contacts partenaires techniques et financiers (CIVAM, chambre d'agriculture, Régions LR, CG34...)
 - planification

4 : mise en œuvre du plan d'actions

- aménagements
- appel à projet agriculteurs

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : diagnostic					
2 : partenariat financier					
3 : élaboration d'un plan d'actions					
4 : mise en œuvre du plan d'actions					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- nombre d'ha de parcelles agricoles communales valorisées

Transversalité :

Action n°5 : Lutter contre la cabanisation pour préserver le paysage et respecter l'occupation des sols (PLU, SCOT)

La commune agit déjà à travers :

- des équipements collectifs et des services publics de qualité
- le recours au groupement d'achat (restauration scolaire, carburants, produit d'entretiens...)
- la non utilisation de produits phytosanitaires dans le centre du village et dans le parc du château
- Tri selectif des déchets organique réalisé par les scolaires au CLAE
- taux des impôts locaux inchangés depuis 11 ans
- une politique de réduction des consommations en énergie et eau déjà engagée
- un effort financier en matière de développement durable (pistes cyclables,...)
- un suivi des subventions et des contrats d'objectifs avec les associations

et planifie 6 nouvelles actions :

Action n°21 : Développer une restauration bio à la cantine scolaire et notamment au travers des circuits courts

Action n°22 : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, publics)

Action n°23 : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectifs zéro pesticides et gestion différenciée

Action n°24 : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018

Action n°25 : Développer l'information et le dialogue entre la commune et les habitants sur les avancées en termes de développement durable

Action n°26 : Développer un achat public durable et optimisé

Action n°21 : Développer une restauration bio à la cantine scolaire et notamment au travers des circuits courts

■ Axe VI : Exemplarité de la commune

- ▶ **Elu référent** : Rodolphe Palau
- ▶ **Responsable technique** : Aline Tohfa (directrice du centre de loisirs)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : communes de Pignan, Saussan, Murviel les Montpellier et Cournonsec ; CG34 ; région LR
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Actuellement le marché de la restauration scolaire prend la forme d'un groupement de commande organisé avec les communes de Pignan, Saussan, Lavérune, Murviel les Montpellier et Cournonsec (la coordination du dossier est assurée par Murviel les Montpellier).

Des initiatives sont prises par acteurs publics dans ce domaine comme la mise en place du réseau d'échanges « agents de développement circuits court » animé par la Chambre régionale d'agriculture du Languedoc-Roussillon

Un outil dédié exclusivement à la question des circuits courts dans la restauration collective (public et privée) a été mis en place par le Conseil General de l'Hérault. Il s'agit de la plate forme internet qui permet de mettre en relation les producteurs locaux et les acteurs de la restauration collective.

Objectifs et mesures associées :

Augmentation qualitative des repas servis à la cantine

- bio
- circuits courts/local

Étapes et budget :

Dans le cadre du prochain appel d'offre (2015) :

1 : analyse de l'offre actuelle (qualité du service et des produits) et échanges avec les communes du groupement de commande

2 : élaboration collective d'un nouveau cahier des charges :

- Définition des critères de qualité et de prix : circuits courts (approvisionnement et produits) ; produits bio...

3 : choix collectif du nouveau prestataire

4 : suivi de la qualité de la prestation dans le temps

	2014	2015	2016	2017	2018
1: analyse de l'offre actuelle					
2 : élaboration collective d'un nouveau cahier des charges :					
3 : choix collectif du nouveau prestataire					
4 : suivi de la qualité de la prestation dans le temps					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Voir estimation précédent cahier des charges

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- % de bio/local dans la restauration
- nombre d'agriculteurs de l'Hérault concernés

Transversalité :

- **Action n°18** : Installer des agriculteurs en bio dans l'ancien domaine du château (projet agriparc)
- **Action n°26** : Développer un achat public durable et optimisé

Action n°22 : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, public)

■ Axe VI : Exemplarité de la commune

- ▶ **Elu référent** : Philippe Carbonneill, Paloma Pervent
- ▶ **Responsable Technique** : Bruno Serrato (pilote d'activité)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : Agglomération de Montpellier
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La responsabilisation des usagers d'énergie et d'eau des bâtiments publics devient une nécessité au regard de la hausse des coûts et de la prise de conscience collective relative à la rareté des ressources. Aussi, l'exemplarité des pouvoirs publics en matière d'écologie et économique doit devenir réalité (demande sociétale).

Objectifs et mesures associées :

La charte doit intégrer les éléments liés aux 3 objectifs suivants et doit concerner l'ensemble des utilisateurs (agents, associations et la commune) :

Atteindre l'engagement de réduction des déchets de la charte des collectivités éco-exemplaire de l'agglo (-7% d'ici fin 2015)

Assurer un tri optimal (agents et utilisateurs des salles municipales)

- Plan d'élimination et de valorisation des déchets

Encourager les comportements économes en énergies et en eau de l'ensemble des utilisateurs en lien avec l'action 24) :

Étapes :

1 : élaboration du *Plan d'élimination et de valorisation des déchets produits par la commune*

- déterminer les lieux/déchets/filières appropriées
- intégrer les filières de tri via les éco organismes compétents (Valdelia...)

- filières à responsabilité élargie du producteur (REP) pour la collectivité
- filière pour les particuliers et les professionnels (déchèteries)
- communiquer le plan aux agents et aux associations.
- suivi

2 : élaboration de la charte d'éco responsabilité des utilisateurs et signature

- intégrer les éléments de la charte des collectivités éco exemplaires de l'agglomération :
 - réduire la consommation de papier de 20% en 2 ans et privilégier l'utilisation de papier recyclé.
 - privilégier la dématérialisation des échanges entre les services et si possible à l'extérieur
 - utiliser des produits d'entretien respectueux de l'environnement pour l'entretien des locaux
 - composter sur place les déchets verts issus du nouveau cimetière de l'Embaronnère
 - informer les habitants de la commune sur la prévention des déchets en diffusant au moins une fois par an un article dans le journal communal
 - accueillir au moins une fois par an une exposition itinérante et/ou une réunion publique d'informations des habitants sur le thème de la prévention
- intégrer les recommandations (comportement) :
 - optimisation de la régulation du chauffage : définition des températures de confort et des températures des salles non utilisées ; amélioration des pratiques des utilisateurs (voir ALE) ; éclairage terrains de sports

3 : action sensibilisations/communication/informations

- sensibilisation des utilisateurs des bâtiments publics sur les enjeux de la réduction des consommations (environnementaux et financiers) ; voir actions ALE...
- information et sensibilisation des agents (visite du site de tri Demeter de l'agglomération de Montpellier...)

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : élaboration du Plan d'élimination et de valorisation des déchets de la commune					
2 : élaboration de la charte d'éco responsabilité des utilisateurs et signature					
3 : action sensibilisations/communication/informations					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
communication		

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- réduction des consommations déchets et énergies
- Nombre de document/éléments de communication diffusés
- consommation de papier et utilisation de papier recyclé
- % d'utilisation de produits d'entretiens respectueux de l'environnement

Transversalité :

- **Action n°26** : Développer un achat public durable et optimisé

Action n°23 : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces verts, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion différenciée

■ Axe VI : Exemplarité de la commune

▶ **Elu référent** : Paloma Pervent, Philippe Carbonneill

▶ **Responsable technique** : Thierry Leliard (Directeur des services techniques), Philippe Malgouzou (Responsable espaces verts)

▶ **Transversalité en interne** :

▶ **Partenaires publics potentiels** : SYBLE, CG34

▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Les produits phytosanitaires sont des sources de pollution des eaux et sont potentiellement dangereux pour la santé de l'homme. Un premier travail de réduction des produits phytosanitaires a été fait dans le parc du château et dans le centre du village. Il s'agit de poursuivre ce travail sur l'ensemble de la commune tout en utilisant des pratiques qui permettent d'augmenter la biodiversité des espaces verts et de préserver les ressources en eau.

Le Parlement a adopté définitivement jeudi 23 janvier 2014, par vote à l'Assemblée nationale, une proposition de loi écologiste qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

Objectifs et mesures associées :

Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires par les services techniques d'ici 2017

Mettre en place des pratiques favorisant la biodiversité

Réduire la consommation en eau et en engrais

- la mise en place d'un plan « zéro phyto » (Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires - PAPP) permettra à terme une élimination progressive de l'usage des produits phytosanitaires par les services techniques

- la mise en place d'une gestion différenciée des espaces communaux et des pratiques constituera l'outil de gestion permettant de répondre à l'ensemble des objectifs.

Étapes :

1 : convention d'accompagnement technique avec le SYBLE

2 : diagnostic et propositions :

- cartographie des espaces gérés et des pratiques sur l'ensemble de la commune (service techniques + prestataires)
- définition d'une classification par type d'entretien
- définition du mode de traitement et d'intervention adapté aux différentes zones + cartographie

5 : formation CNFPT des agents (gestion différenciée et certiphyto)

6 : organisation des services

- achat de matériels spécifiques
- mise en œuvre des nouvelles pratiques

7 : suivi des indicateurs et information du public (voir action 25)

- mise en place de compteurs d'eau (stade...)

8 : communication auprès de la population (sur la flore urbaine)

	2014	2015	2016	2017	2018
1 diagnostic : cartographie des espaces gérés et des pratiques sur l'ensemble de la commune					
2 convention d'accompagnement technique avec le SYBLE					
3 au regard du diagnostic, définition d'une classification par type d'entretien					
4 définition du mode de traitement et d'intervention adapté aux différentes zones + cartographie.					
5 formation CNFPT des agents (gestion différenciée et certiphyto)					
6 organisation des services					
7 suivi des indicateurs et information du public (voir action 25)					
8 communication auprès de la population					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
études		50% agence de l'eau RMC

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- quantité de produits phytosanitaires utilisée et évolution
- quantité d'eau d'arrosage utilisée et évolution
- % des surfaces d'espaces verts gérés de manière écologique
- nombre de documents/éléments de communication diffusés

Transversalité :

- **Action n°25** : Développer l'information et le dialogue entre la commune et les habitants sur les avancées en termes de développement durable
- **Action n°26** : Développer un achat public durable et optimisé

Action n°24 : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018

- Axe VI : **Exemplarité de la commune**
- ▶ **Elu référent** : Paloma Pervent, Francois Petit
- ▶ **Responsable technique** : Bruno Serrato (pilote d'activité)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : ALE,
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

L'agence Locale de l'Energie (ALE) de Montpellier est un partenaire important des collectivités en matière de réduction des consommations d'énergie et d'eau.

L'ALE a réalisé un diagnostic énergétiques sur l'ensemble des bâtiments communaux. Avec l'aide de L'ALE, la commune a recours au Certificat d'Economie d'Energie (CEE) depuis fin 2013

Objectifs et mesures associées :

Réduire la consommation d'énergie et d'eau dans les bâtiments communaux :

Diminution des coûts liés à l'éclairage public :

Étapes :

1 : diagnostics des bâtiments (commune et Agence locale de l'énergie) :

- visite des bâtiments, vérification des paramètres de régulation du chauffage et mesures de température.
 - Eau : recherche de fuites et mesure de débits.
 - Gaz/électricité : analyse des factures et pistes d'économie d'énergie
- construction des tableaux de bords

2 : planification, mise en œuvre et suivi des actions dans les bâtiments :

- définir les températures de confort et des températures réduites. Optimiser la régulation du chauffage
- mise en place d'équipements hydro-économiques
- autres pistes d'améliorations (dysfonctionnements, efficacité des équipements, isolation, etc.)
- recours systématique au certificat d'économie d'énergie (CEE)
- élaboration d'une charte d'éco responsabilité des usagers des locaux publics (agents, association, grand publics) : [voir action 22](#)
- évaluer la pertinence d'investissement plus lourd en matière de réduction des consommations (travaux)

- présentation du bilan et des consommations / diffusion au public. [voir action 25](#)
- pistes d'actions petits équipements économes : mousseurs, robinets thermostatiques - lampes LBC, LED, horloges sur compteurs électriques, régulateur, multiprises coupes-veilles, joints de calfeutrement (bas de porte / fenêtres), etc

3 : planification, mise en œuvre et suivi des actions liées à l'éclairage public :

- analyse des factures (puissance souscrite, temps de fonctionnement théorique, €/kWh)
- optimisation des contrats (baisse de la puissance souscrite si des candélabres ont été changés)
- optimisation de la consommation électrique (mise en place d'horloges astronomiques, relamping, abaissement de tension...)
- élaboration d'un nouveau plan pluriannuel pour le remplacement des candélabres vétustes

4 : informer les particuliers sur les dispositifs concernant l'éco rénovation :

- relayer les informations et actions de l'espace info énergie de l'ALE
 - documentation, informations, conseils à l'Espace Info Énergie (EIE) de l'ALE Montpellier (projets de travaux de rénovation, éco-gestes, etc.)
 - réunions publiques (café climat, expositions, etc.)
 - sensibilisation du public jeune (animations, éco-gestes, etc.)

	2014	2015	2016	2017	2018
1 diagnostics des bâtiments (commune et Agence locale de l'énergie) :					
2 planification, mise en œuvre et suivi des actions dans les bâtiments :					
3 : planification, mise en œuvre et suivi des actions liées à l'éclairage Public :					
4 : informer les particuliers sur les dispositifs concernant l'éco rénovation :					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement
petits équipements économes	2500 € / an sur 4 ans	

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- évolution des consommations globales (eau, gaz, électricité)
- consommation /m2 et comparaison aux références locales (voir ALE)
- économies réalisées en volume et en euros
- nombre de documents diffusés

Transversalité :

- **Action n°22** : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, publics)
- **Action n°25** : Développer l'information et le dialogue entre la commune et les habitants sur les avancées en termes de développement durable
- **Action n°26** : Développer un achat public durable et optimisé

Action n°25 : Développer l'information et le dialogue entre la commune et les habitants sur les avancées en termes de développement durable

- **Axe VI : Exemplarité de la commune**
- ▶ **Elu référent** : Pierre Yves Hervet
- ▶ **Responsable technique** : Jean Jacques Augier (directeur général des services)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** :
- ▶ **Partenaires privés potentiels** : associations...

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)	
la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

La démarche agenda 21 a permis de développer la concertation avec les habitants et au sein de l'administration pour une meilleure prise en compte de la transversalité des projets de développement durable.

Objectifs et mesures associées :

Améliorer l'information du public par des bilans et des retours sur les projets Agenda 21 :

Organiser des moments d'échanges entre les élus et les agents

Organiser des moments d'échanges entre les élus et les habitants sur les nouveaux projets

- Réunions publiques
- Démarche participatives

Étapes :

1 L'information du public par des bilans et des retours sur les projets Agenda 21 :

- bilan d'étape de l'avancée de l'ensemble du plan d'actions agenda 21 (en 2015-2016) :
 - document de synthèse
 - réunion publique
- les données spécifiques diffusées annuellement sur le site internet :
 - évolution des quantités de **pesticides** utilisés par les services techniques
 - évolution des **consommations d'électricité, de gaz et d'eau**
 - évolution du recours aux **papers recyclés**
 - évolution du recours **aux produits d'entretien** respectueux de l'environnement

- **montant des économies**

Autres sources :

Informers les particuliers sur les dispositifs concernant l'éco rénovation (informations de l'espace info énergie de l'ALE)

- documentation, informations, conseils à l'Espace Info Énergie (EIE) de l'ALE Montpellier (projets de travaux de rénovation, éco-gestes, etc.)
- réunions publiques organisées par l'ALE (café climat, expositions, etc.)
- sensibilisation du public jeune (animations, éco-gestes, etc.)

2 : Organiser des moments d'échanges entre les élus et les agents

- organiser une réunion participative (élus, agents) sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan d'actions agenda 21 avant le bilan d'étapes de la démarche.
- organiser un événement collectif concernant un aspect de l'agenda 21 (énergie, biodiversité...): visionnage d'un film ou documentaire, visite de site, retours d'expériences d'autres collectivités...

3 : Organiser des moments d'échanges entre les élus et les habitants sur les nouveaux projets

- Comité de pilotage Agenda 21 (COFIL) : une fois par an

Action	Détail	2014	2015	2016	2017	2018
1 l'information du public par des bilans et des retours sur les projets Agenda 21 :	Bilan d'étape Agenda 21					
	Les données spécifiques diffusées annuellement					
2 : organiser des moments d'échanges entre les élus et les agents	événement collectif					
	réunions participative					
3 : organiser des moments d'échanges entre les élus et les habitants sur les nouveaux projets	COFIL Agenda 21					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- de la mise en ligne des 6 données à mettre sur internet (électricité/gaz, eau, pesticides, papier recyclé, produits d'entretiens, montants des économies réalisées...)
- nombre de réunions/événements élus/agents
- nombre de comité de pilotage

Transversalité :

- **Action n°22** : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, publics)
- **Action n°23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion écologique
- **Action n°24** : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018

Action n°26 : Développer un achat public durable et optimisé

■ Axe VI : Exemplarité de la commune

- ▶ **Elu référent** : Michel Perez
- ▶ **Responsable technique** : Jean Jacques Augier (directeur général des services)
- ▶ **Transversalité en interne** :
- ▶ **Partenaires publics potentiels** : communes voisines...
- ▶ **Partenaires privés potentiels** :

Lien avec les 5 finalités du développement durable (référentiel national)

la lutte contre le changement climatique ;	
la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;	
la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;	
l'épanouissement de tous les êtres humains ;	
une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	

Contexte :

Un achat public orienté vers l'éco responsabilité permettra à terme de faire émerger et de structurer des filières moins polluantes.

Objectifs et mesures associées :

Optimiser l'achat public

Développer l'achat public éco responsable

- clause environnementale dans les appels d'offre

Orienter autant que possible les investissements vers des achats durables et économes

- Réflexion en coût global

Étapes :

1 : état des lieux des besoins sur l'ensemble des services

- matériels
- fournitures

2 : mutualisation et optimisation

- optimiser l'achat et l'utilisation du matériel communale pour permettre de réduire les dépenses
- développer le groupement d'achat public
- réflexion en coût global : coût d'achat, de fonctionnement, d'exploitation, de maintenance et de déconstruction.

3 élaboration d'une clause environnementale dans les appels d'offre (critères, cadre de référence des cahiers des charges))

4 : orienter autant que possible les investissements vers des achats durables et économes :

Pistes : véhicules électriques/hybrides, vélo pour les agents, produits locaux pour les manifestations et la restauration scolaire, chaufferie bois...

	2014	2015	2016	2017	2018
1 : état des lieux des besoins sur l'ensemble des services					
2 : mutualisation et optimisation					
3 élaboration d'une clause environnementale dans les appels d'offre (critères, cadre de référence des cahiers des charges))					
4 : orienter les investissements vers des achats durables et économes :					

Estimation budget :

postes de dépenses	commune de Lavérune	autres sources de financement

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Tableau de bord Agenda 21 : suivi de :

- nombre de groupement d'achat et évolution
- élaboration de la clause environnementale dans les appels d'offre
- nombre d'achats/investissements réalisés dans le cadre de cette clause environnementale

Transversalité :

- **Action n°21** : Développer une restauration bio à la cantine scolaire et notamment au travers des circuits courts
- **Action n°22** : Elaboration et mise en pratique d'une charte d'éco responsabilité (déchets, énergies...) des utilisateurs de bâtiments publics (agents, élus, associations, publics)
- **Action n°23** : Mettre en place une gestion plus écologique des espaces communaux (espaces, voiries...) : objectif zéro pesticides et gestion écologique
- **Action n°24** : Réduire la consommation d'énergie des services communaux d'un minimum de 10% d'ici 2018